



## ELECTION DE LA DELEGATION DES CLUBS NATIONAUX DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE LORS DE LA REUNION DES CLUBS NATIONAUX

### APPEL A CANDIDATURE

La délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale comprend cinq postes dont le délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres.

L'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale se déroule en deux temps :

- **Une première élection aura lieu lors de la réunion des clubs nationaux du 4 septembre 2024.**
- La seconde élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2024.

L'appel à candidature pour la **première élection du 4 septembre 2024** est ouvert **du 23 juillet 2024 au 14 août 2024, à minuit.**

Toute candidature doit être transmise soit :

- par courrier électronique, envoyé à la Ligue, à l'attention de la Commission Régionale de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante : [elections@lfpl.fff.fr](mailto:elections@lfpl.fff.fr)
- par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : Ligue de Football des Pays de la Loire, à l'attention de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales : 172 bd des Pas Enchantés, 44230 St Sébastien/Loire.

\*\*\*

#### Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4, 6 et 7 des Statuts de la F.F.F.,
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

\*\*\*

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire correspondant au poste concerné : cliquez [ici](#).